



Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones

Indigenous peoples' centre for documentation, research and information

Centro de documentación, investigación e información de los pueblos indígenas

Исследовательско-Информационный Центр Документации Коренных Народов

FRANÇAIS

Document d'information sur

Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA)

11^e session

Genève, du 9 au 13 juillet 2018

Secrétariat technique du Docip aux Nations Unies à Genève

Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse

Bureau de coordination du Docip : E-3007

Le bureau se trouve dans la salle E-3007 au 2^e étage du bâtiment E

Bureaux pour les délégués autochtones : E-3003 et 3005

| | |
|---|-----------|
| Le Mécanisme d’experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) | 3 |
| Mandat | 3 |
| La 11 ^e session du MEDPA | 3 |
| Organisation provisoire des travaux..... | 4 |
| Membres du Mécanisme d’expert sur les droits des peuples autochtones | 6 |
| Informations pratiques sur les méthodes de travail du MEDPA..... | 7 |
| Activités intersessions : séminaire d’experts et réunion intersession | 7 |
| Activités dans les pays..... | 7 |
| Activités dans les pays en 2018 | 8 |
| Réunion préparatoire des peuples autochtones..... | 9 |
| Bureau et services du Docip | 10 |
| Documents de référence | 11 |
| Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)..... | 11 |
| Document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones | 11 |
| Plan d’action mondial à l’échelle du système des Nations Unies (SWAP) | 12 |
| Convention 169 de l’OIT | 13 |
| Programme 2030 :..... | 13 |
| Résolution sur la participation des peuples autochtones au sein du système des Nations Unies..... | 14 |
| Numéros de téléphone et contacts utiles..... | 15 |
| NEW YORK | 15 |
| GENÈVE..... | 15 |
| AUTRES..... | 16 |

Ce document a été préparé afin d’introduire la présente session du Mécanisme d’experts (MEDPA) auprès de tous les délégués autochtones. Il contient un résumé des informations les plus importantes et utiles concernant la 11^e session et offre des renseignements pratiques sur les services offerts par le Docip à tous les délégués autochtones pendant toute la durée de la conférence. À la fin du document se trouve également une liste des documents et contacts utiles.

Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA)

Mandat

Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) est un organe subsidiaire du Conseil des droits de l'homme (CDH). Le CDH a été établi en 2006 par l'Assemblée générale de l'ONU et est le principal organe intergouvernemental de l'ONU qui s'occupe des droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme a créé le MEDPA en 2007 à travers la résolution 6/36 du CDH. Le MEDPA se réunit une fois par an pendant cinq jours.

Conformément à son mandat, le MEDPA:

- fournit au Conseil des droits de l'homme des avis et des conseils techniques sur les droits des peuples autochtones,
- Aide les États membres, sur leur demande, à atteindre les objectifs de la Déclaration à travers la promotion, la protection et la réalisation des droits des peuples autochtones.

Les nouvelles méthodes de travail du MEDPA en ce qui concerne la participation des pays sont décrites en page 7.

Le MEDPA constitue l'un des trois organes de l'ONU chargés de traiter spécifiquement des questions autochtones. Les deux autres sont l'Instance permanente sur les questions autochtones (IP) et le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://bit.ly/MEDPA2018>.

****Remarque**** Le MEDPA ne peut pas recevoir ou faire passer des plaintes ou des dénonciations.

La 11^e session du MEDPA

Le thème de la 11^e session est le suivant : le consentement préalable, libre et éclairé. Vous trouverez davantage d'informations au sujet de l'étude actuelle à travers le lien suivant : <http://www.ohchr.org/EN/Issues/IPeoples/EMRIP/Pages/StudyFPIC.aspx> (seulement disponible en anglais)

Cette session portera également sur les points suivants: les activités du MEDPA dans les pays, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : bonnes pratiques et enseignements tirés de l'expérience, les activités intersessions, la suite donnée aux études thématiques, et les travaux futurs du MEDPA.

Il y aura également un dialogue interactif avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les institutions régionales de défense des droits de l'homme et les institutions autochtones de défense des droits de l'homme, ainsi qu'une table ronde sur la justice transitionnelle (reconnaissance, réconciliation et réparation).

Ordre du jour provisoire de la 11^e session du MEDPA¹

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Activités dans les pays.
4. Étude et avis sur le consentement préalable, libre et éclairé.
5. Réunion de coordination avec les mécanismes de l'ONU relatifs aux droits des peuples autochtones (séance privée).
6. Dialogue avec les institutions nationales et régionales des droits de l'homme et les institutions des droits de l'homme des peuples autochtones
7. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : bonnes pratiques et enseignements tirés de l'expérience.
8. Table ronde sur la reconnaissance, la réparation et la réconciliation.
9. Activités intersessions et suite donnée aux études thématiques et aux avis.
10. Travaux futurs du Mécanisme d'experts et thème de la prochaine étude annuelle.
11. Propositions à soumettre au Conseil des droits de l'homme pour examen et approbation.
12. Adoption des études et rapports.

Organisation provisoire des travaux

Lundi 9 juillet

10h00 – 11h00:

Ouverture et organisation des travaux

Discours d'ouverture :

- Président ou Vice-Président du Conseil des droits de l'homme
- Kate Gilmore, Haut-Commissaire adjoint des Nations Unies aux droits de l'homme

Point 1: Élection du bureau

Discours d'ouverture du Président du MEDPA

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

11h00 – 13h00:

Point 4: Étude et avis sur le consentement préalable, libre et éclairé

Déjeuner:

Événements parallèles

15h00 – 18h00:

Point 4: Étude et avis sur le consentement préalable, libre et éclairé (continuation)

¹ Programme officiel de l'ONU disponible sous : <http://www.undocs.org/a/hrc/emrip/2018/1>

Mardi 10 juillet

10h00 – 13h00: *Point 3: Activités dans les pays*

Déjeuner: Événements parallèles

15h00 – 18h00: *Point 8: Table ronde sur la reconnaissance, la réparation et la réconciliation*

Mercredi 11 juillet

10h00 – 11h30: *Point 5 : Réunion de coordination entre le Mécanisme d'experts, l'Instance permanente sur les questions autochtones, la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones, et le Fonds de contribution volontaire des Nations Unies sur les peuples autochtones (séance privée)*

11h30-13h00 *Point 6: Dialogue avec les institutions nationales et régionales des droits de l'homme et les institutions des droits de l'homme des peuples autochtones.*

Déjeuner: Événements parallèles

15h00 – 18h00: *Point 7: Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : bonnes pratiques et enseignements tirés de l'expérience. Dialogue avec l'Instance permanente sur les questions autochtones, la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones, le Fonds de contribution volontaire des Nations Unies sur les peuples autochtones, et les membres du CERD et du Comité des droits de l'Homme.*

Judi 12 juillet

10h00 – 11h00: *Point 7: Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : bonnes pratiques et enseignements tirés de l'expérience*

11h00-13h00 *Point 9: Activités intersessions et suite donnée aux études thématiques et à l'avis – Table ronde sur le patrimoine culturel, les langues autochtones et les savoirs traditionnels.*

Déjeuner: Événements parallèles

15h00 – 16h30: *Point 10: Travaux futurs du Mécanisme d'experts et thème des prochaines études annuelles*

16h30-18h00 *Point 11: Propositions à soumettre au Conseil des droits de l'homme pour examen et approbation*

Vendredi 13 juillet

10h00 – 13h00: *Séance privée*

Déjeuner: Événements parallèles

15h00 – 18h00: *Point 12: Adoption des études et rapports*

Membres du Mécanisme d'expert sur les droits des peuples autochtones

Le MEDPA est composé de sept experts indépendants, un pour chaque région socioculturelle autochtone du monde, qui sont élus pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

Ces régions sont les suivantes : l'Afrique, l'Asie, l'Amérique centrale et du Sud et les Caraïbes, l'Arctique, l'Europe centrale et orientale, la Fédération de Russie, l'Asie centrale et la Transcaucasie, l'Amérique du Nord, et le Pacifique.

Membres (2017-2018)

M. Albert K. BARUME (République démocratique du Congo) (2018)

Mme Kirsten CARPENTER (États-Unis) (2018)

M. Megan DAVIS (Australie) (2019)

M. Edtami MANSAYAGAN (Philippines) (2020)

M. Alexey TSYKAREV (Fédération de Russie) (2019)

Mme Laila VARS (Norvège) (2020)



Mme Erika M. YAMADA (Brésil) (2019)

Le ou la président(e) du MEDPA est désigné(e) chaque année en début de session.

Si vous souhaitez prendre contact avec l'une ou l'autre de ces personnes, veuillez-vous adresser au secrétariat du MEDPA: expertmechanism@ohchr.org.

Membres actuels du Conseil des droits de l'homme, 1^{er} janvier - 31 décembre 2018

| États africains (13) | États d'Amérique latine et des Caraïbes (8) |
|---|---|
| Afrique du Sud (2019) | Brésil (2019) |
| Angola (2020) | Chili (2020) *Vice-Président et Rapporteur |
| Burundi (2018) | Cuba (2019) |
| Côte d'Ivoire (2018) | Équateur (2018) |
| Egypte (2019) | Mexique(2020) |
| Ethiopie (2018) | Panama (2018) |
| Kenya (2018) | Pérou (2020) |
| Nigeria (2020) | Venezuela (République bolivarienne du) (2018) |
| République démocratique du Congo (2020) | |
| Rwanda (2019)* Vice-Président | |
| Sénégal (2020) | |
| Togo (2018) | |
| Tunisie (2017) | |
| États de la région Asie-Pacifique (13) | États d'Europe occidentale et autres États (7) |
| Afghanistan (2020) | Australie (2020) |

| | |
|---|--|
| China (2019) Iraq (2019) Japon (2019) Kirghizstan (2018) Mongolie (2018) Népal (2020) Pakistan (2020) Philippines (2018) Qatar (2020) République de Corée (2018) Arabie saoudite (2019) Emirats arabes unis (2018) | Belgique (2018) Allemagne (2018) *Vice-Président Espagne (2020) États-Unis d'Amérique (2019) Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2019) Suisse (2018) |
| États d'Europe de l'Est (6) | |
| Croatie (2019) Géorgie (2018) Hongrie (2019) République slovaque (2020) Slovénie (2018) *Président Ukraine (2020) | |

Méthodologie de travail du MEDPA

Activités intersessions : séminaire d'experts et réunion intersession

Le MEDPA a organisé un séminaire d'experts et une réunion intersession, qui se sont tenus au Chili du 4 au 8 décembre 2017. Le séminaire avait pour objectif de recueillir des informations pour l'étude à venir sur le consentement préalable, libre et éclairé. Le rapport correspondant sera soumis à débat et achevé pendant la session du MEDPA en juillet, avant d'être présenté au Conseil des droits de l'homme au cours de sa 39^e session. Le but de la réunion intersession était de discuter les demandes reçues en rapport avec les activités dans les pays.

La note conceptuelle du séminaire est disponible à travers le lien suivant :

<http://www.ohchr.org/EN/Issues/IPeoples/EMRIP/Pages/StudyFPIC.aspx> (en anglais uniquement).

Activités dans les pays

En 2017, le MEDPA a adopté de nouvelles modalités de travail en ce qui concerne les activités dans les pays, afin de mettre en œuvre son nouveau mandat (résolution [33/25](#)). Ainsi, sur demande, le Mécanisme d'experts peut dorénavant:

- Fournir des conseils techniques concernant la formulation de la législation et des politiques nationales relatives aux droits des peuples autochtones

- Fournir une assistance et des conseils pour la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'Examen périodique universel et par les organes de traités, les procédures spéciales ou d'autres mécanismes pertinents.
- Faciliter le dialogue entre les États membres, les peuples autochtones et/ou le secteur privé afin de mettre en œuvre l'UNDRIP

L'objectif est de fournir des recommandations et des conseils indépendants, de faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes, de formuler des observations et des avis indépendants sur l'application des lois et des stratégies de mise en œuvre de l'UNDRIP, ainsi que de renforcer les capacités et de sensibiliser le public.

Dans la pratique, ces méthodes de travail peuvent comprendre des activités de formation à l'intention des institutions publiques, des organisations de peuples autochtones, des institutions nationales de défense des droits de l'homme ou d'autres parties prenantes, des appels vidéo ou audio, des réunions en personne à Genève ou en d'autres lieux, des échanges d'e-mails ou des communications officielles par la voie diplomatique.

Parmi les activités possibles figurent, par exemple, le recensement des bonnes pratiques, la diffusion des études du MEDPA, le dialogue politique avec les parties prenantes, les réunions avec les parties prenantes, les formations, les visites de terrain, etc.

Les demandes émanant de peuples autochtones doivent être adressées au secrétariat du Mécanisme d'experts du HCDH par e-mail à expertmechanism@ohchr.org. Pour en savoir plus sur les renseignements à apporter pour étayer ces demandes, veuillez consulter : <http://www.ohchr.org/EN/Issues/IPeoples/EMRIP/Pages/RequestsUnderNewMandate.aspx>

Activités dans les pays en 2018

Jusqu'à présent, le Mécanisme d'experts a entrepris deux visites de pays :

- Finlande (février 2018, à la demande du parlement sámi de Finlande) : l'objectif était d'étudier les amendements à la loi sur le Parlement sámi, au sujet desquels le MEDPA fournira un avis technique.
- Mexico (mars 2018, à la demande du Secrétariat du développement rural et de l'égalité pour les communautés (SEDEREC) : la mission s'est centrée sur les dispositions concernant les peuples autochtones dans la Constitution de la ville de Mexico, qui a été adoptée en janvier 2017. Le Mécanisme d'experts fournira une note de coopération technique.

Réunion préparatoire des peuples autochtones

Les Caucuses constituent des opportunités uniques pour les délégués autochtones en termes de rencontres, d'échanges d'informations et d'expériences. Durant les sessions du Caucus, des déclarations communes, des prises de position et des recommandations sont établies à propos des points inscrits à l'ordre du jour de la session du MEDPA ou sur d'autres thématiques.

La réunion préparatoire des peuples autochtones précède la 11^e session du MEDPA aura lieu le dimanche, **8 juillet 2018** à l'adresse suivante :

La Pastorale (Club Suisse de la Presse)
106, route de Ferney (Bus 5 – arrêt Intercontinental)
1202 Genève

Pendant les réunions du Caucus global, le Docip fournira des services d'interprétation en anglais, espagnol, français et russe.

Dès que l'ordre du jour du Caucus sera disponible, il sera publié à l'adresse suivante:
<http://bit.ly/CaucusPeuplesAutochtones>.

Bureau et services du Docip

Où
trouver
notre
bureau
dans le
bâtiment
des
Nations
Unies?

Notre bureau se trouve dans la salle de conférence E-3007

Après avoir passé le contrôle de la sécurité à l'entrée de Pregny (zone 1 sur le plan, en face du bâtiment de la Croix-Rouge), et une fois que vous vous êtes inscrit, traversez la place en direction du Palais Wilson (Bâtiment A) (2). Avant d'arriver au bâtiment, tournez à gauche et continuez jusqu'au bâtiment E, porte E-40 (3). Entrez et montez par l'escalier roulant. Tournez à gauche et la principale salle de conférence XX est juste devant vous. Le bureau se trouve derrière, en salle E-3007.



Légende

1-Porte de Pregny (8 - 14 avenue de la Paix, 1211 Genève 10) et centre d'accréditation

2-Bâtiment A, Palais Wilson

3-Bâtiment E, entrée par la porte E-40

Pendant les sessions du MEDPA, le Docip offre à tous les délégués autochtones les services suivants:

Secrétariat Technique:

- **Traductions et interprétations en :** anglais – espagnol – français – russe
Veuillez adresser vos demandes directement à Karen Pfefferli (karen@docip.org)
- **Ordinateurs, imprimantes, photocopies et accès Internet**
- **Réseautage:** Le Docip offre son appui pour favoriser des rencontres avec les membres des Missions permanentes, les agences des Nations Unies ou d'autres acteurs.



Le Secrétariat technique du Docip sera ouvert du **9 au 13 juillet 2018** tous les jours de **9h00 à 19h00**.

Service d'information: Fournit des informations quotidiennes et de dernière minute sur la session, telles que les événements parallèles, les documents relatifs à la session et les réunions du Caucus autochtone. Voir les informations figurant sur notre site Internet <http://bit.ly/docip-news> ou les réseaux sociaux. Veuillez envoyer les informations concernant vos événements parallèles à pascal@docip.org.

Centre de documentation: Recueille toutes les déclarations lues pendant le MEDPA et se charge de les publier sur le site internet du Docip: <http://bit.ly/déclarationsMEDPA11>. Veuillez envoyer votre déclaration à Priscilla Saillen (priscilla@docip.org).

Soutien stratégique : Pour toute assistance en matière de documentation, recherche juridique ou questions relatives à vos communications avec la Rapporteuse spéciale (ou toute autre demande de contact), veuillez prendre contact avec Josée Daris (josee@docip.org).

Publications: Une note de synthèse sur le MEDPA sera publiée en anglais, espagnol, français et russe après la conférence. Pour de plus amples informations sur les publications, veuillez prendre contact avec Claire Moretto (claire@docip.org).

Documents de référence

Vous trouverez ci-dessous une liste des documents de référence relatifs aux **droits des peuples autochtones** et au travail du MEDPA.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) a été adoptée par l'Assemblée générale le jeudi 13 septembre 2007.

À ce jour, l'UNDRIP demeure l'instrument international le plus complet sur les droits des peuples autochtones. Elle établit un cadre universel de normes minimum pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones dans le monde entier. L'UNDRIP élabore, sur la base existante des droits de l'homme, des normes qui s'appliquent dans le cadre de leur situation spécifique.

Vous trouverez la Déclaration ici: <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html>

Document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones

La Conférence mondiale sur les peuples autochtones s'est tenue en 2014, à New York pour partager des visions, des perspectives et des bonnes pratiques relatives à la réalisation des droits des peuples autochtones, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La Conférence s'est déroulée sur deux jours et a inclus trois tables rondes ainsi qu'un groupe de discussion. Les tables rondes se sont déroulées sur les thèmes suivants:

- 1) L'action au sein du système des Nations Unies pour la mise en œuvre des droits des peuples autochtones
- 2) La mise en œuvre des droits des peuples autochtones aux niveaux nationaux et locaux
- 3) Les terres, les territoires et les ressources des peuples autochtones

Le groupe de discussion portait sur les priorités autochtones dans le cadre du programme de développement durable de l'après-2015.

La Conférence mondiale a publié un document final, disponible sur :

<http://bit.ly/document-final>

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site officiel de la Conférence mondiale : <http://www.un.org/fr/ga/69/meetings/indigenous/#&panel1-1> ou <http://bit.ly/info-worldconference> (en anglais seulement).

Ci-dessous, vous trouverez un résumé des deux journées de travail, rédigé par les Nations Unies : <http://bit.ly/summary-2days> (en anglais seulement).

Plan d'action mondial à l'échelle du système des Nations Unies (SWAP)

Lors de la [Conférence mondiale sur les peuples autochtones en 2014](#), l'Assemblée générale a demandé la mise au point d'un plan d'action global au sein de l'ensemble du système des Nations Unies, afin d'aborder de manière cohérente la réalisation des objectifs de l'UNDRIP.

Ce Plan d'action mondial se décline en six volets :

- 1) Sensibiliser l'opinion sur l'UNDRIP
- 2) Soutenir la mise en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en particulier au niveau national
- 3) Appuyer l'application des droits des peuples autochtones dans la mise en œuvre et l'évaluation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 4) Dresser la liste des normes, des directives, des capacités, des supports de formation et des ressources existantes au sein du système des Nations Unies, des institutions financières internationales et des membres du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones, pour la mise en œuvre effective de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- 5) Renforcer les capacités des États, des peuples autochtones, de la société civile et du personnel des Nations Unies.
- 6) Promouvoir la participation des peuples autochtones dans les processus des Nations Unies.

Pour de plus amples détails, veuillez consulter: <http://bit.ly/info-SWAP> (en anglais seulement)

Voici le lien vers le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, disponible dans toutes les langues de travail l'ONU : <http://bit.ly/plan-daction>

Convention 169 de l'OIT

L'Organisation internationale du travail (OIT) répond de la Convention 169 relative aux peuples autochtones et tribaux datant de 1989. C'est le seul traité international ouvert à la ratification qui traite exclusivement des droits des peuples autochtones. À ce jour, 22 pays l'ont ratifiée.

Convention 169 de l'OIT :

http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C169

Pour une information générale : <http://bit.ly/BIT-peuplesautochtones>

Programme 2030 :

- Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté Le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- Ce programme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et se poursuivra sur les 15 prochaines années. Il s'agit d'un vaste programme universel de mesures stratégiques, comprenant 17 objectifs de développement durable assortis de 169 cibles, considérées comme intégrées et indivisibles.
- Le dernier rapport de la 16^e session de l'Instance permanente sur les questions autochtones comprend une section spécifique incluant des recommandations sur le Programme 2030 : <http://bit.ly/report-16thsession-agenda2030>

Contrairement aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les objectifs de développement durable (ODD) incluent explicitement les peuples autochtones. Deux des objectifs du développement durable font spécifiquement référence aux peuples autochtones, s'engageant à doubler la production agricole des petits exploitants agricoles autochtones et à assurer l'accès des enfants autochtones à l'éducation sur un pied d'égalité. Il existe également un engagement avéré au sein du Programme 2030 en faveur du renforcement de la participation des peuples autochtones dans les processus de mise en œuvre des objectifs et d'évaluation des progrès accomplis en la matière.

Une brève introduction aux droits des peuples autochtones et au Programme 2030 peut être téléchargée ici : [Briefing Paper on Indigenous Peoples' Rights and the 2030 Agenda](#) (seulement disponible en anglais).

Pour d'autres informations : <http://bit.ly/PermanentForum-Agenda2030>

Résolution sur la participation des peuples autochtones au sein du système des Nations Unies

Le 8 septembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, sans vote, une résolution intitulée « Renforcer la participation des représentants des peuples autochtones et de leurs institutions aux réunions des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies portant sur des questions qui les concernent. »

La résolution est disponible ci-après: <http://undocs.org/fr/A/RES/71/321>

Pour d'autres informations veuillez consulter: <http://bit.ly/participationIP> (Seulement en anglais).

Numéros de téléphone et contacts utiles

NEW YORK

Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Bâtiment du Secrétariat des Nations Unies
Salle S-2954

New York, N.Y. 10017

Tel: +1 917 367 5100, Fax: +1 917 367 5102

E-mail: Indigenous_un@un.org

Mme Victoria Tauli-Corpuz

Rapporteuse Spéciale

E-mail: indigenous@ohchr.org

Mme Christine Evans

Assistante de la Rapporteuse Spéciale

E-mail: cevans@ohchr.org

Mme Chandra Roy-Henriksen

Directrice du Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones

M. Broddi Sigurdarson

Adjoint chargé des affaires sociales

Mme Bertha Bravo

Assistante de Programme

M. Andrew Suh

Responsable des affaires sociales

M. Kim DeDecker

Responsable des affaires sociales

Mme Melissa Martin

Responsable des affaires sociales

M. Joel Cerda

Consultant

M. Prabin Shakya

Consultant

American Indian Law Alliance (AILA)

P.O. Box 336

DeWitt, New York 13214-9211

Email: aila@ailanyc.org

Land Is Life

240 Kent Avenue

Brooklyn, NY 11249

Tel : +1 646 812 6255

E-mail : info@landislife.org

GENÈVE

Office des Nations Unies

Général : +41 (22) 917 12 34

Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)

Palais Wilson

52, rue des Pâquis

CH-1201 Genève, Suisse

Tel : +41 22 917 9220

E-mail : InfoDesk@ohchr.org

Téléphone de la section « société civile »

+41 22 917 9656

E-mail : civilsociety@ohchr.org

M. Paulo David

Responsable de la section Peuples Autochtones et Minorités

M. Juan Nuñez

Secrétaire du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones

Email: expertmechanism@ohchr.org

Mme Samia Slimane

Expert, Projets de coopération techniques et de formation, Afrique

M. Morse Flores

Responsable du programme des stagiaires

Fonds de contribution volontaire

Tél: +41 22 928 91 64

Fax: +41 22 928 90 08

E-mail: indigenousfunds@ohchr.org

Conseil Œcuménique des Églises (COE)

Général: +41 22 791 61 11

Fax: +41 22 791 03 61

Mme Kaatalina Tahaafe Williams

Responsable de l'unité Peuples autochtones

E-mail: Katalina.Tahaafe_Williams@wcc-coe.org

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Général : +41 22 791 21 11

E-mail : info@who.int

Mme Claudia Quiros

Genre, équité et droits de l'homme

E-mail: quiroscla@who.int

Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)

Général: +41 22 917 8400

Fax : +41 22 917 8047

Mme Trisha Riedy

Programme sur le rétablissement de la paix et la prévention des conflits:

Tél.: +41 22 917 85 77

E-mail: trisha.riedy@unitar.org

Bureau International du Travail (BIT)

Général : +41 22 799 61 11,

Projet pour promouvoir la politique de l'OIT auprès des peuples autochtones et tribaux (PRO 169)

Tel: +41 22 799 7556

Fax: +41 22 799 6344

Email: PRO169@ilo.org

M. Martin Oelz

Spécialiste égalité et non-discrimination

Division du genre, de l'égalité et diversité

Tél +4122 799 6543

E-mail : uelz@ilo.org

M. Esteban Tromel

Spécialiste du handicap

E-mail : tromel@ilo.org

M. Rishabh Dhir

Conseillère Technique

E-mail: dhir@ilo.org

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Général: +41 22 338 91 11

M. Wend Wendland

Directeur, division des savoirs traditionnels et chef de département

Tél.: +41 22 338 99 24

Fax : +41 22 338 81 20

E-mail: wend.wendland@wipo.int

Boursier autochtone

Mme Kiri Toki

Email : kiri.toki@wipo.int

AUTRES**Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

Défense des Peuples autochtones, partenariats plaidoyer et renforcement des capacités

Mr. Yon Fernandez-de-Larrinoa

Tel: +39 06570 54295

Email: yon.fernandezlarrinoa@fao.org

FIDA/IFAD

Peuples autochtones questions générales

Ms. Antonella Cordone

Senior Technical Specialist

Tel: +39 06 5459 2065

Email: a.cordone@ifad.org

PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)

➤ **Bureau du PNUD à Genève**

Palais des Nations

CH-1211 Geneva 10

Tél +41 22 917 85 36

Mrs. Sara Sekkenes

Prévention des conflits et partenariats

Conseillère

Email: sara.sekkenes@undp.org

Patrick Gremillet

Conseiller, changement climatique
Réduction risques catastrophes PNUD
Email: patrick.gremillet@undp.org

Luisa E. Bernal

Spécialiste stratégie, commerce et
développement durable
Email: luisa.bernal@undp.org

Tel: (32-2) 505 4620

E-mail: ecsupport@undp.be

Bureau de Tokyo

Maison des Nations Unies 8F
5-53-70 Jingumae
Shibuya-ku
Tokyo 150-0001, Japon
Tél: (813) 5467 4751 Fax: (813) 5467 4753

Bureau nordique

Inkognitogaten 37
0256 Oslo, Norway
Tel: +47 22 12 16 15

➤ **Quartier général du PNUD à New York**

One United Nations Plaza
New York, NY 10017 USA
Tel. : +1 (212) 963-1234

The Equator Initiative (PNUD)

Programme intégral sur la nature pour le
développement
Tel: +1 212 906 6209
E-mail : info@equatorinitiative.org

Ms. Jamison Ervin

Directeur de Programme
E-mail: jamison.ervin@undp.org

Small Grants Programme

Phone: +1 646 781 4385
Email: sgp.info@undp.org

Ms. Yoko Watanabe

Directeur global
Tel: +1 646 781 4383
Email: yoko.watanabe@undp.org

➤ **Centres régionaux**

Bureau de liaison à Washington

1775 K Street, NW, Suite 420
Washington, DC 20006, USA
Tél: 1 (202) 331 9130
Fax: 1 (202) 331 9363

Bureau à Bruxelles

Rue Montoyer 14 B-1000
Bruxelles, Belgique

**Centre de Service Régional pour l'Afrique -
Addis Ababa (Bureau Régional Principal)**

Main Bole Road, Olympia roundabout, DRC
Street, P.O. Box 60130
Addis Ababa, Ethiopia
E-mail: registry.et@undp.org

Bureau Régional pour les Etats Arabes

One United Nations Plaza, DC1-22nd Floor
New York, NY, 10017
Fax: +1 212-906-5487
E-mail: rba-info@undp.org

Centre régional pour l'Asie et le Pacifique

United Nations Service Building
3rd floor, Rajdamnern Nok Avenue
Bangkok 10200, Thaïlande
Tél: (66) 2288 2129 Fax: (66) 2288 3032

**Centre Régional pour l'Europe et le
Commonwealth des Etats indépendants**

UN Istanbul Regional Hub
Key Plaza, Abide-i Hürriyet Cd. İstiklal Sk. No
11, Şişli, 34381, Istanbul, Turkey
Tel: (+90) 850 288 22 06
E-mail: registry.rsci@undp.org

Centre régional au Panama

Casa de las Naciones Unidas Panamá
Clayton, Ciudad del Saber
Apartado Postal 0816-1914 z
Panamá, República de Panamá

Tél: (507) 302 4500

Avec le soutien de:



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Docip et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de ces donateurs.